

### Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par OrgaNeo et faisant l'objet d'une commande de la part du client, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale.

### Article 2. Commandes

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par courrier ou par email, le devis daté et signé. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par OrgaNeo lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

OrgaNeo se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales de vente à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre OrgaNeo et le client.

### Article 3. Documents contractuels

L'inscription est effectuée au nom de la ou des personnes physiques participant à l'action de formation.

- Si le client est une personne morale :
  - A réception du devis signé et une fois la liste définitive des participants transmise à OrgaNeo, une convention de formation professionnelle est établie et adressée au client. Le client s'engage à retourner cette convention de formation à OrgaNeo datée et signée dans les plus brefs délais.
  - A l'issue de la formation, le client peut recevoir la copie des questionnaires d'évaluation de la satisfaction des participants.
- Si le client est une personne physique, le nom du participant figure sur le devis.

### Article 4. Tarifs

Le prix par participant, par journée ou par session de formation est indiqué sur chaque devis ou convention de formation professionnelle.

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxe et toutes taxes comprises. Lorsqu'il s'agit d'une action de formation professionnelle continue, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 0%.

### Article 5. Règlement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture correspondant au devis signé, par chèque ou par virement. Une avance de 30% est à régler dès signature du devis par les clients personnes physiques qui autofinancent leur formation.

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €. Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme (ex : par l'OPCO dont il dépend, par Pôle Emploi ou par la Caisse des Dépôts et des Consignations au titre du CPF), il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur le devis et/ou la convention signé-e-s ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'organisme, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme, la part non prise en charge sera directement facturée au client.

### Article 6. Dédit ou abandon

L'annulation ou le report d'une session de formation est possible à condition que le client en fasse la demande au moins 10 jours ouvrables avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail de la part du client à [formation@organeo.com](mailto:formation@organeo.com). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 25% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 4 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût initial sera facturée au client.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du client, 100% du coût initial sera facturé au client.

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait d'OrgaNeo seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au devis.

Pour toute formation, OrgaNeo se réserve le droit :

- De reporter à tout moment la formation, de modifier le lieu de son déroulement ou les intervenants, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent ;
- D'exclure à tout moment un participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation conformément au règlement intérieur, et/ou manquerait gravement aux présentes conditions ;
- De refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Pour une formation bénéficiant d'un financement pris en charge le Compte Personnel de Formation ou Pôle Emploi, les conditions d'annulation du financeur prévalent sur les conditions décrites précédemment.

### Article 7. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils d'OrgaNeo que pour les fins stipulées à la commande.

OrgaNeo détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

### Article 8. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à OrgaNeo sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle de prospection commerciale de formation, durant 5 ans.

Suivant le règlement européen sur la protection des données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce par mail à l'adresse suivante : [contact@organeo.com](mailto:contact@organeo.com).

OrgaNeo s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Le client autorise expressément OrgaNeo à mentionner son nom, son logo et à faire mention, à titre de référence, de la conclusion d'un Contrat.

### Article 9. Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de commerce de Metz.

### Article 10. Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### Article 11. Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à OrgaNeo, même s'il en a eu connaissance.